

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
**MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 7 juin 2021**, à 19h30, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Amélie Pageau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, assistent également à la réunion.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution 21-06-126**

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

### **LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET DU 17 MAI 2021**

#### **Résolution 21-06-127**

Il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les procès-verbaux des réunions du 3 et du 17 mai 2021 tel que rédigés.

### **PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

#### **Résolution 21-06-128**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les comptes présentés et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement:

<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Comptes à approuver lors de la réunion	81 464,82\$
Comptes déjà payés dans le mois	102 942,64\$
<b>TOTAL</b>	<b>184 407,46\$</b>

### **CORRESPONDANCE**

<b>Date</b>	<b>Expéditeur</b>	<b>Sujet</b>
26 avril	Société Alzheimer SLSJ	<i>Demande de commandite pour la marche de 42 km.</i>
3 mai	Tribunal administratif du travail	<i>Transmission de décision qui donne raison à madame Gaétane Émond pour le décès de Gilles Lessard. Le tribunal reconnaît que le décès de M. Lessard est un accident de travail.</i>
12 mai	Avocats Gaudreault, Saucier	<i>Lettre nous avisant que le dossier Kérouac est maintenant réglé et qu'il est maintenant fermé.</i>

14 mai	Ministère des Affaires municipales	<i>Lettre nous avisant que nous recevrons 12 710\$ en partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec.</i>
16 mai	Association des propriétaires du lac du Camp gauche	<i>Remerciement pour la subvention accordée pour la réfection de la côte.</i>
3 juin	MRC du Fjord-du-Saguenay	<i>Report à une date ultérieure de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales.</i>

## DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE 2020

**Monsieur le maire fait le dépôt du rapport annuel de la municipalité, reproduit ci-dessous :**

### Rapport annuel de la municipalité

**À tous les citoyens de Larouche,**

Tel que prescrit par l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, à titre de maire, je dépose le rapport annuel de la municipalité de Larouche exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2020.

### Rapport financier au 31 décembre 2020

La municipalité a terminé l'exercice financier 2020 avec un déficit de 13 885\$. Ce déficit s'explique par des revenus de (35 425\$) que nous avons reçus après la fermeture de l'année financière et qui ont été comptabilisés en 2021.

### Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2020 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme Mallette. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'auditeur émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2020; ce taux était de 1,37\$ du 100\$ d'évaluation. Le taux global de taxation représente les revenus totaux de taxes de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année.

### Conclusion

En plus de vous être expédié via cette édition du Rappel, le rapport est publié sur le site web de la municipalité et une copie sera affichée dans les deux endroits prescrits par le conseil municipal (à l'hôtel de ville et au centre communautaire). Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre. Mes remerciements à tous les membres du conseil municipal pour leur collaboration franche et entière ainsi qu'aux employés municipaux pour leur travail assidu et le suivi des dossiers effectués.

Nous reproduisons ci-dessous le sommaire des résultats. Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site web municipal ([larouche.ca](http://larouche.ca)), sous l'onglet « Documentation ». Pour le rapport financier complet (93 pages), vous pouvez vous adresser au bureau du directeur général (418 695-2201, 3601 ou [dq@larouche.ca](mailto:dq@larouche.ca)).

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	<b>2020</b>		<b>2019</b>
<b>Revenus</b>			
Fonctionnement	2 784 228\$	3 205 205\$	2 923 953\$
Investissement		382 094\$	236 882\$
	2 784 228\$	3 587 299\$	3 160 835\$
<b>Charges</b>	2 194 551\$	3 145 231\$	2 874 237\$
Excédent (déficit) de l'exercice	589 677\$	442 068\$	286 598\$
Moins : revenus d'investissement		( 382 094\$)	( 236 882\$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	589 677\$	59 974\$	49 716\$
Éléments de conciliation à des fins fiscales		732 408\$	716 849\$
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	( 584 127\$)	( 484 127\$)	( 473 819\$)
Affectations			
- Activités	( 173 250\$)	( 294 892\$)	( 242 184\$)
- Excédent (déficit) accumulé	167 700\$	( 27 248\$)	64 548\$
Autres éléments de conciliation			
	( 589 677\$)	( 73 859\$)	65 394\$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		( 13 885\$)	115 110\$
<b>SOMMAIRE DES REVENUS</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalizations</b>	<b>Réalizations</b>
<b>Fonctionnement</b>			
Taxes	2 270 050	2 312 854	2 181 229
Compensations tenant lieu de taxes	44 822	41 714	42 045
Quotes-parts			
Transferts	179 462	289 780	134 078
Services rendus	63 904	78 232	56 287
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placement de portefeuille	206 250	462 321	418 566
Autres	19 740	20 304	91 748
	2 784 228	3 205 205	2 923 953
<b>Investissement</b>			
Taxes			
Quotes-parts			
Transferts		382 094	236 882
Autres			
		382 094	236 882
	2 784 228	3 587 299	3 160 835
<b>SOMMAIRE DES DÉPENSES</b>			
Administration générale	484 894	516 722	33 715
Sécurité publique			
Police	102 750	109 867	
Sécurité incendie	111 648	128 942	28 839
Autres	5 900	5 221	
Transports			
Réseau routier	444 344	727 834	301 357
Transport collectif	21 000	3 006	
Autres	117 175		
Hygiène du milieu			
Eau et égout	205 250	250 395	235 798
Matières résiduelles	146 750	150 149	
Autres	1 000	4 081	792
Santé et bien-être	45 996	49 168	

Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	72 026	75 894	3 017
Promotion et développement économique	69 975	69 433	645
Autres	5 750	923	
Loisirs et culture	209 107	192 782	128 245
Frais de financement	150 986	128 406	
	2 194 551	2 412 823	732 408
Amortissement des immobilisations		732 408	(732 408)
	2 194 551	3 145 231	

## **VERSEMENT DE LA COMPENSATION AUX SECTEURS JOSEPH-PERRON ET LAC MERCIER**

### **Résolution 21-06-129**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est engagée à verser à certaines associations une compensation afin d'entretenir leurs chemins d'été et d'hiver ;

**ATTENDU QUE** ce montant est indexé au coût de la vie publié par Statistique Canada pour l'année précédente et que l'augmentation est de 0,7% ;

**ATTENDU QUE** le conseil a opté pour verser le montant de 2021 en un seul versement ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de :

- Approuver les rapports 2020 ;
- Verser les montants suivants aux associations en milieu de villégiature pour l'année 2021 :
- 

<b>Association</b>	<b>Montant à payer</b>
Joseph-Perron	1 359\$
Lac Mercier	1 372\$

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE TEL-AIDE**

### **Résolution 21-06-130**

Sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de contribuer à la levée de fonds de Tel-Aide pour un montant de 300\$.

## **ACHAT DE PIÈCES POUR ÉCHANTILLONNEUR**

### **Résolution 21-06-131**

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter chez Pompes Saguenay les pièces suivantes pour la remise en état de l'échantillonneur:

- Module d'alimentation / chargeur : 506,25\$
- Contrôleur : 2 995,00\$
- 3 501,25\$

plus les taxes applicables, tel que mentionné sur leur soumission 25745.

**VALIDATION DES MESURES DE DÉBIT – ENDRESS + HAUSER – 1 770\$**  
**Résolution 21-06-132**

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater Endress + Hauser pour la validation de mesure de débit au montant de 1 770\$ plus les taxes applicables, comme mentionné sur leur soumission du 17 mai 2021.

**MANDAT AUPRÈS DES RÉSIDENCES DE LAROCHE**  
**Résolution 21-06-133**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Guy Lavoie est le représentant de la municipalité auprès des Résidences de Larouche ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de monsieur Lavoie est venu à échéance ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer monsieur Guy Lavoie comme représentant de la municipalité de Larouche auprès du conseil d'administration des Résidences de Larouche.

**ADOPTION DU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
**Résolution 21-06-134**

Sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le plan quinquennal d'immobilisation suivant :

DESCRIPTION	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Acquisition d'un véhicule électrique	45 000\$				
Déménagement du gym	50 000\$	100 000\$			
Aménagement d'une cuisine collective		50 000\$			
Acquisition d'une génératrice		110 000\$			
Prolongement rue Gagné	30 000\$	900 000\$			
Amélioration ch. Wilfrid-Bédard	30 000\$	900 000\$			
Renforcement barrage lac de l'Aqueduc		35 000\$			
Travaux TECQ – remplacement tuyau d'égout sous la voie ferrée	250 000\$				
Travaux TECQ – infrastructure rue Gauthier et des Fondateurs	191 000\$	510 000\$			
Améliorations au centre communautaire	27 000\$				
Réfection rue Gauthier					1 312 000\$
Améliorations route des Fondateurs				1 000 000\$	
Amélioration route Dorval			100 000\$		
<b>Coût de l'ensemble des projets</b>	<b>623 000\$</b>	<b>2 605 000\$</b>	<b>100 000\$</b>	<b>1 000 000\$</b>	<b>1 312 000\$</b>
<b>SOURCES DE FINANCEMENT DES PROJETS D'IMMOBILISATION</b>					
Par emprunts municipaux		1 170 000\$		250 000\$	
Par transfert des activités de fonctionnement	142 000\$	36 250\$	100 000\$		
Par subventions	481 000\$	1 398 750\$		750 000\$	1 312 000\$
<b>Financement total de l'ensemble des projets</b>	<b>623 000\$</b>	<b>2 605 000\$</b>	<b>100 000\$</b>	<b>1 000 000\$</b>	<b>1 312 000\$</b>

## **AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur Pascal Tremblay donne avis qu'il présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement ayant pour effet d'amender le règlement de gestion contractuelle afin de le rendre conforme au projet de loi 67 qui édicte que toute municipalité doit prévoir des mesures qui favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

## **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-05-106 CONCERNANT L'ENGAGEMENT DE TROIS EMPLOYÉES**

### **Résolution 21-06-135**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal adoptait, le 3 mai dernier, la résolution 21-05-106 engageant mesdames Camille Jean, Émy Jean et Karolane Simard comme monitrices pour le camp de jour, soit ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'engagement de madame Amélia Chiquette en remplacement de madame Karolane Simard ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'engager madame Amélia Chiquette en remplacement de madame Karolane Simard et d'amender la résolution 21-05-106 en conséquence.

## **REPRISE DE POSSESSION DES CHAPITEAUX**

### **Résolution 21-06-136**

**ATTENDU QUE** par sa résolution 2012-171, la municipalité faisait l'acquisition des deux chapiteaux auprès du Club Optimiste de Larouche ;

**ATTENDU QUE** par la résolution 2013-088 adoptée le 8 avril 2013, la municipalité transférait à la Commission des loisirs le mandat de s'occuper de la location du chapiteau ainsi que des revenus générés ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution CLL 2021-47 la Commission des loisirs demande à la municipalité de prendre sous sa responsabilité les futures locations de chapiteaux ;

**DEVANT CES MOTIFS**, sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres que :

- La municipalité reprenne sous sa responsabilité la location des chapiteaux et que les revenus ainsi générés soient transférés au fonds général de la municipalité ;
- Monsieur Maxime Larouche continuera, dans le cadre de son travail, de s'occuper de la réservation et de la logistique entourant la location des chapiteaux par la municipalité de Larouche.

## **CONCIERGERIE AU CHALET DES LOISIRS**

### **Résolution 21-06-137**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution CLL 2021-47 la Commission des loisirs désire que la municipalité prenne en charge la conciergerie du chalet des loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge que le chalet des loisirs est une propriété municipale ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Guy Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'entretien du chalet des loisirs soit assumé, à compter de ce jour, par la municipalité.

**MANDAT À GEMEL POUR ÉVALUER LES BESOINS D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**  
**Résolution 21-06-138**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire présenter un projet dans le cadre du programme « Bâtiments communautaires verts et inclusifs » d'Infrastructure Canada ;

**ATTENDU QUE** ce programme demande que le projet soit accompagné d'une étude d'ingénierie ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater la firme d'ingénierie Gemel afin de réaliser les travaux suivants, tel que mentionné dans leur offre de service ODS-33152-R00, consistant en :

Relevés :	3 500\$
Analyse des besoins :	6 000\$
Recommandations :	6 000\$
Évaluation budgétaire :	<u>5 000\$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>20 500\$</b>

**MANDAT À MAGECO LMG POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE GAGNÉ**  
**Résolution 21-06-139**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal reconnaît le potentiel de développement de la rue Gagné ;

**CONSIDÉRANT QU'**il manque de terrains constructibles dans le périmètre urbain de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la configuration géographique mérite une attention spéciale, principalement au niveau des services publics (aqueduc et égout) ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confier l'étude des travaux d'ingénierie selon le devis suivant :

Proposition technique / livrable (activités préliminaires) :	5 800\$
Mise en plan préliminaire des infrastructures projeté :	2 200\$
Études d'avant-projet :	13 400\$
Conclusion de l'étude préliminaire :	2 500\$
<b>Sous-total :</b>	<b>23 900\$</b>

Le tout conformément à leur offre de service 2021-2378-01.

**PETITE CAISSE – PAIEMENT DES COMPTES**  
**Résolution 21-06-140**

Sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Denis Lalonde, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les factures de la petite caisse suivantes :

<b>Liste des factures</b>	<b>Montant</b>
Bureau de poste	20,83\$
Réunion	11,97\$
Danie	39,65\$
Déco de Noël	5,75\$
Bureau de poste	12,15\$
Déco de Noël	32,54\$
Piles	21,83\$
Maxime	45,92\$
Denis (piles, essuie-tout)	49,93\$
Maxime (gym)	11,50\$
Maxime (Clés)	13,69\$
Annick Pelletier (nettoyage)	60,20\$
Noël (camion personnel)	20,00\$
Ariane Lefebvre (camp de jour)	61,84\$
Daniel Lavoie (essence)	57,21\$
Café	85,05\$
Maxime Lapointe (camp de jour)	8,40\$
Gabrielle Bergeron (camp de jour)	4,24\$
Puces 16 X 20\$	16 X 20\$
<b>Sous-total</b>	<b>320,00\$</b>
<b>Argent comptant</b>	<b>882,70\$</b>
45 X 0,05\$	2,25\$
28 X 0,10\$	2,80\$
37 X 0,25\$	9,25\$
25 X 1,00\$	25,00\$
4 X 2,00\$	8,00\$
4 X 5,00\$	20,00\$
0 X 10,00\$	0,00\$
0 X 20,00\$	0,00\$
Sous-total	67,30\$
Factures	882,70\$
<b>Grand total</b>	<b>950,00\$</b>

**RÉSOLUTION POUR ABAISSER LE MONTANT DE LA PETITE CAISSE**  
**Résolution 21-06-141**

Il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de réduire la petite caisse à 250\$ au lieu de 950\$ actuellement afin de rembourser les menus dépenses payées comptant et de créer une petite caisse pour les clés d'accès électroniques de 100\$ à même les dépôts détenus actuellement. Il est en outre résolu que cette résolution abroge toute résolution antérieure adoptée à cet égard.



**DOSSIER LOUIS VAILLANCOURT**  
**Résolution 21-06-142**

**COMPTE TENU** que monsieur Louis Vaillancourt, propriétaire du 494 rue des Canaris, à Larouche, a demandé le 6 novembre 2020 un permis pour la construction d'un garage dans la zone 54-R et que cette zone est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

**COMPTE TENU** que dans la demande de permis, monsieur Vaillancourt avait déclaré que la finition extérieure serait de déclin de vinyle de couleur fusain, ce qui rencontrait les exigences du PIIA et qu'il a plutôt utilisé de la tôle d'acier, ce qui est prohibé selon l'article 4.7.1 du règlement sur les PIIA ;

**COMPTE TENU** de la gravité de l'infraction, soit le non-respect de son permis doublé du non-respect de la réglementation ;

**COMPTE TENU** du travail administratif occasionné par cette non-conformité ;

**COMPTE TENU** des frais juridiques potentiels ;

**DEVANT CES CONSIDÉRATIONS**, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander à l'inspecteur municipal d'imposer une amende de 500\$ à monsieur Louis Vaillancourt pour avoir contrevenu à l'article 4.7.1 du règlement 2016-357 et de demander à la Commission d'urbanisme de se pencher sur les impacts de permettre la tôle d'acier architecturale dans les deux PIIA comme ça l'est sur le reste du territoire de la municipalité.

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur Pascal Tremblay donne avis qu'il présentera, à une réunion subséquente du conseil de cette municipalité, un projet de modification au règlement de zonage.

**DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU PIIA – FRANÇOIS SIMARD, CHEMIN CHAMPIGNY**  
**Résolution 21-06-143**

**ATTENDU QUE** monsieur François Simard a déposé au Comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la rénovation d'un chalet situé au 489 chemin Champigny;

**ATTENDU QUE** le permis demandé est situé dans la zone 61-R et que cette zone est assujettie aux critères et aux objectifs poursuivis à l'égard de l'implantation et de l'intégration architecturale tel que stipulé à l'article 1.6 du règlement 2016-357;

**ATTENDU QUE** monsieur Simard a déposé les documents exigés et pertinents afin d'assurer une bonne compréhension de la demande de permis;

**ATTENDU QU'**après l'examen de la demande par l'inspecteur municipal et de l'étude du dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il a été établi que la demande répond aux objectifs et aux critères tels qu'établis au chapitre 4 du règlement 2016-357;

**ATTENDU QUE** tel que stipulé dans leur résolution CCU: 2021-17, le Comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité de Larouche d'autoriser la demande de permis de

monsieur Simard pour la rénovation d'un chalet situé au 489 chemin Champigny ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser monsieur Denis Chouinard, inspecteur municipal, à émettre un permis au nom de monsieur François Simard, pour la rénovation d'un chalet au 489 chemin Champigny.

#### **DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU PIIA – GUY LAROCQUE, RUE DES MOUETTES** **Résolution 21-06-144**

**ATTENDU QUE** monsieur Guy Larocque a déposé au Comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la construction d'un garage au 513 rue des Mouettes;

**ATTENDU QUE** le permis demandé est situé dans la zone 65-R et que cette zone est assujettie aux critères et aux objectifs poursuivis à l'égard de l'implantation et de l'intégration architecturale tel que stipulé à l'article 1.6 du règlement 2016-357;

**ATTENDU QUE** monsieur Larocque a déposé les documents exigés et pertinents afin d'assurer une bonne compréhension de la demande de permis;

**ATTENDU QU'**après l'examen de la demande par l'inspecteur municipal et de l'étude du dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il a été établi que la demande répond aux objectifs et aux critères tels qu'établis au chapitre 4 du règlement 2016-357;

**ATTENDU QUE** tel que stipulé dans leur résolution CCU: 2021-18, le Comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité de Larouche d'autoriser la demande de permis de monsieur Larocque pour la construction d'un garage au 513 rue des Mouettes ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser monsieur Denis Chouinard, inspecteur municipal, à émettre un permis au nom de monsieur Guy Larocque, pour la construction d'un garage au 513 rue des Mouettes.

#### **DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU PIIA – PATRICK PERRON, RUE DES NOYERS** **Résolution 21-06-145**

**ATTENDU QUE** monsieur Patrick Perron a déposé au Comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour l'agrandissement de sa maison située au 538, rue des Noyers;

**ATTENDU QUE** le permis demandé est situé dans la zone 59-R et que cette zone est assujettie aux critères et aux objectifs poursuivis à l'égard de l'implantation et de l'intégration architecturale tel que stipulé à l'article 1.6 du règlement 2016-357;

**ATTENDU QUE** monsieur Perron a déposé les documents exigés et pertinents afin d'assurer une bonne compréhension de la demande de permis;

**ATTENDU QU'**après l'examen de la demande par l'inspecteur municipal et de l'étude du dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il a été établi que la demande répond aux objectifs et aux critères tels qu'établis au chapitre 4 du règlement 2016-357;

**ATTENDU QUE** tel que stipulé dans leur résolution CCU: 2021-19, le Comité consultatif

d'urbanisme recommande à la municipalité de Larouche d'autoriser la demande de permis de monsieur Perron pour l'agrandissement de sa résidence située au 538 rue des Noyers;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser monsieur Denis Chouinard, inspecteur municipal, à émettre un permis au nom de monsieur Patrick Perron, pour l'agrandissement de sa résidence au 538 rue des Noyers.

## **FOURNITURE DE GRAVIER AU CHEMIN DÉCHÈNE ET AU CHEMIN DU LAC-DES-GEORGES**

### **Résolution 21-06-146**

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de fournir 10 voyages de gravier pour l'entretien du chemin Déchène et 5 voyages pour le chemin du Lac-des-Georges

## **APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION DE LA TECQ**

### **Résolution 21-06-147**

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, et considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, daté du 17 mai 2021.

## **TRAVAUX TECQ**

### **Résolution 21-06-148**

Sur proposition de monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire les travaux suivants pour 2021 dans le cadre de la TECQ :

- Section de la rue Gauthier, de la rue Lavoie à l'école Du Versant.

## **CARTOGRAPHIE AU LAC DU CAMP**

### **Résolution 21-06-149**

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de retenir les services de l'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay) afin de réaliser une carte présentant les résultats obtenus dans 2 rapports d'études menées au lac du Camp. La carte produite en format PNG représentera les indices de qualité de la bande riveraine (IQBR) ainsi que les herbiers de plantes aquatiques (macrophytes) dans le secteur lac du Camp, le tout au prix suivant :

Cartographie :	90,00\$
Frais de gestion :	13,50\$
<b>Total :</b>	<b>103,50\$</b>

## **ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA FABRIQUE**

### **Résolution 21-06-150**

Pour ce point, monsieur Guy Lavoie se retire de la discussion et de la décision.

**CONSIDÉRANT QUE** le cimetière de Larouche est un service offert à tous et un lieu où presque tous ont de la famille qui y est enterrée ;

**CONSIDÉRANT QUE** même le fondateur de Larouche M. William Larouche, y repose ainsi que tous les pionniers de Larouche ;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le terrain de l'église on retrouve 3 jardins nourriciers ;

**CONSIDÉRANT QU'**avec la situation particulière vécue présentement, ce sont des bénévoles qui doivent en faire l'entretien ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique St-Gérard-Majella a présenté une demande à la municipalité pour que la tonte des gazons soit faite par les employés municipaux ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité prenne en charge la coupe annuelle des pelouses au cimetière et à l'église, pour la somme de 400\$ annuellement.

#### **FIN DE LA RÉUNION**

À 21h30, madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard  
Maire

Martin Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier